



## Précisions sur la procédure à suivre pour une demande de sérodiagnostic CMV et/ou EBV

La recherche d'une infection à CMV et/ou EBV doit se faire de la manière suivante:

Pour le diagnostic d'une infection latente ou d'une séroconversion, c'est un **sérodiagnostic** qui est désiré (diagnostic indirect):

- bon d'examen N° 060, Examens sérologiques
- 1 monovette blanche de 10ml sang natif (sérum)
- acheminement au laboratoire de sérologie de la microbiologie BH19-608

Pour documenter une infection active à CMV et/ou EBV C'est la méthode de **biologie moléculaire d'amplification d'un gène** spécifique (PCR) qui est désirée (diagnostic direct):

- bon d'examen N° 151, Examens microbiologiques
- 1 monovette sang EDTA de 2,7 ml
- acheminement au laboratoire commun de la microbiologie (IMUL), PP 457

Dans certains cas particuliers, une recherche d'**immunité cellulaire** peut être demandée

- bon d'examen N° 050, CHUV-LIA et après accord téléphonique (740842)
- 20 ml (4 tubes de 5.5ml) sang EDTA
- acheminement au laboratoire d'immunologie et allergie BH19-652

**Lorsque, par erreur, un prélèvement est réalisé pour une recherche d'immunité cellulaire (20 ml de sang EDTA), il ne peut pas être utilisé pour un sérodiagnostic ou et doit être jeté.**